

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 25 JUIIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 25 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 19 juin 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Claire GATTI
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 35 / Représentés : 0

Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : ORGANISATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

ORGANISATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

- VU l'article 34-XVIII-A, 4^{ème} alinéa de la loi de finances rectificative pour 2011 du 29/12/2010 qui a rendu obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs pour les EPCI.
- VU les élections municipales et communautaires de mars 2020 ;

Madame la Présidente informe que cette commission se substitue de plein droit aux Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) des communes membres en ce qui concerne les locaux commerciaux, biens divers et établissements industriels de son territoire.

Elle explique que la composition de la CIID doit être la suivante :

- 11 membres : le Président de l'EPCI ou son adjoint délégué, président de la Commission et 10 commissaires titulaires
- Conformément au 1 de l'article 1650 A du CGI, les commissaires doivent :
 - o être âgés de 18 ans ou moins
 - o être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne
 - o jouir de leurs droits civils
 - o être inscrits aux rôles des impositions directes locales des communes membres ou de l'EPCI (tous les rôles doivent être représentés : CFE, TH, TFB, TFNB)
 - o être familiarisés avec les circonstances locales et posséder les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Aux termes de l'article 1753 du CGI, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code,
- dont les bases d'imposition ont été évalués d'office, par suite d'opposition au contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et bien divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

- La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable
- **Son rôle est consultatif.** En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficient de localisation). Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables établie en nombre double remplissant les conditions précisées, ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La liste de présentation établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants.

Après consultation des 14 communes membres de la CCEDA, Madame la Présidente propose à l'Assemblée d'établir les listes de commissaires comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES (Civilité, Nom, Prénom)	Date de naissance	Adresse	CP COMMUNE	Impositions Directes Locales
M. AMRANI Norbert	26/03/1959	17 rue Saint Barthélémy – Bouteix	63190 BORT L'ETANG	TH
M. FERNANDES DA SILVA Jean-Claude	09/06/1972	Les Raymonds	63350 BULHON	TH
Mme GOMES Christine	23/05/1973	Pôle Commercial – Les six Pierres	63350 CREVANT- LAVEINE	CET
Mme DU CHASSIN Valérie	21/11/1958	Chez Le Biaux	63350 CULHAT	TF
FORESTIER Michel	28/06/1955	Les Bordes	63350 JOZE	CET
DEPLAT Dominique	15/02/1965	10 rue du Champ	63350 JOZE	TF
Mme BOILON Déolinda	26/03/1963	Domaine de la Tour	63190 LEMPTY	CET
M. Laurent JACQUET	22/05/1981	8 rue Docteur Chassagne	63190 LEZOUX	CET
M. Guy CHEVREL	11/04/1954	Chemin Napoléon	63190 LEZOUX	TF
M. Alain HAUTIER	11/09/1943	3 rue de Chez Vinty	63190 LEZOUX	TH
Mme CIERGE Estelle	19/06/1969	2 rue Saint-Jean	63190 MOISSAT	TF
Mr Cedric DAUDUIT	05/07/1977	10 rue des geneix	63190 ORLEAT	CET
Mr Christian ROBIN	29/07/1954	Le Vallo	63190 ORLEAT	TH
M. Raymond GRENIER	24/04/1951	15 rue Ernest Journaix	63920 PESCHADOIRES	CET
M. Henri AUDEBERT	21/01/1944	18 chemin des Torrents	63920 PESCHADOIRES	TF
M. BROUSSE René	05/11/1941	42, Rue Salmerange	63190 RAVEL	CET
M. CIERGE Christian	13/03/1956	9, Chez Viallon	63190 RAVEL	TF
M. BRUNEL Michel	14/06/1949	Les Roussels	63190 SAINT-JEAN D'HEURS	TH
JOANDEL Eric	29/10/1970	17 rue de la Gare	63190 SEYCHALLES	TF
Mr RELIER Pascal	28/03/1963	7 Rue de la Métairie Basse	63350 VINZELLES	TH

COMMISSAIRES SUPPLEANTS (Civilité, Nom, Prénom)	Date de naissance	Adresse	COMMUNES	Impositions Directes Locales
Mme DUCHALET Valérie	6/05/1971	3 rue de la Poterie Noire	63350 BORT L'ETANG	TF
Mme AMBLARD Corinne	08/05/1975	Le Clos	63350 BULHON	TF
FAURE Jean-Gabriel	19/02/1961	18 route de la Dore Chez Montaneix	63350 CREVANT- LAVEINE	TF
Mme CHAMPAGNOL Dominique	21 /03/1957	4 rue de la Lanterne	63350 CULHAT	TH
MOULIN Claire	27/11/1975	Les Fournoux	63350 JOZE	CET
LAPAUX Jean François	02/01/1953	13 rue du Bac d'Allier - TISSONNIERES	63350 JOZE	TH
Mme ROUGIER Monique	06/01/1944	3 route de la Croix Mozat	63190 LEMPTY	TF
M Norbert TRUCHARD	27/11/1958	12 rue du Crozet	63190 LEZOUX	CET
M. MONTAGNER Jean-Luc	28/04/1957	67 Chemin des Charretiers	63190 LEZOUX	TH
M. Michel BATTUT	12/09/1949	9 lotissement du Vernadel	63190 LEZOUX	TF
Mme SANTUZ Marie-Louise	29/05/1956	39 chemin du Puy	63190 MOISSAT	TF
Mme Patricia LACHAMP	02/03/1965	Vinatier	63190 ORLEAT	CET
Mr Remi CHABANAT	27/07/1974	11 Les pernettes	63190 ORLEAT	TF
M. Jean-Luc BRUGIERE	22/06/1959	La Chave La Voie Romaine	63920 PESCHADOIRES	CET
M. François DESPALLE	19/10/1936	4, Impasse de la voie ferrée	63920 PESCHADOIRES	TH
Mme AYMARD Véronique	03/04/1964	1, Chez chervet	63190 RAVEL	CET
Mme DURAND Julie	2/11/1976	1, Chez Farioux	63190 RAVEL	TH
M. Albert GENESTAS	13/05/1943	Chez Bostan	63190 SAINT-JEAN D'HEURS	TF
M. René FAVY	16/05/1951	9 rue du Pré de la Ville	63190 SEYCHALLES	TF
Mr BARAGOIN Gilles	14/10/1957	Chez Carton 38 Rue de la Mairie	63350 VINZELLES	TF

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la proposition des commissaires titulaires et suppléants de la CIID comme énoncé ci-dessus, à l'unanimité

35 VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 30 juin 2020
Signé par Élisabeth BRUSSAT